



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 15/05/20



Les professionnels de la location saisonnière se sont préparés pour accueillir les vacanciers

Alors que la saison estivale approche à grands pas et que le Premier ministre a annoncé ce jeudi 14 mai que les Français pourront partir en vacances cet été, un guide de préconisations sanitaires pour tous les professionnels réglementés de la location touristique a été édité à l'initiative de la FNAIM. Imposant des règles de sécurité sanitaires contraignantes, il permettra de garantir aux professionnels et aux vacanciers une sécurité maximale.

La FNAIM souhaite que la sécurité sanitaire représente un atout majeur pour la destination France, alors que le secteur touristique a été lourdement impacté par la crise.

La sécurité sanitaire, priorité des professionnels

Ce guide détaille notamment les protocoles de nettoyage très spécifiques qui devront être institués dans les locations de courte durée. C'est un dispositif contraignant pour toutes les parties concernées : le locataire, le bailleur et le professionnel, mais qui est absolument incontournable pour garantir la sécurité des logements mis en location.

Cet ensemble de préconisations, constitué à partir des recommandations scientifiques, permettra aux professionnels de la location saisonnière, partout sur le territoire, de mettre en place un protocole précis qui garantira à tous les vacanciers l'accès à un logement conforme aux exigences de sécurité sanitaire.

« Pour les locataires vacanciers, ce guide représente l'assurance de pouvoir partir en vacances en toute sécurité, de trouver un logement conforme aux exigences sanitaires de cette période sans précédent. Rédiger ce protocole nous a paru d'autant plus prioritaire que nos compatriotes, après ces mois de confinement, ont



Contact Presse :

Galivel & Associés – galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34

envie de partir en vacances et de s'évader.» explique Jean-Marc TORROLLION, le Président de la FNAIM, qui poursuit « Notre responsabilité de professionnel est de leur permettre puisque les contraintes assouplies, mais réelles, du déconfinement les contraindront à demeurer en France. Ce guide montre que la reprise de la location touristique est possible, que des solutions existent pour partir en vacances en toute sécurité. ».

Une profession réglementée gage de confiance pour les vacanciers

Fortement mis à mal par les contraintes de sécurité sanitaire et en particulier par les mesures liées au confinement, le secteur touristique accuse des pertes colossales. Les réservations de séjour peinent à repartir, en cette période où, usuellement, chaque Français sait où il partira en vacances.

La FNAIM estime que les professionnels du tourisme, dans leur diversité, hôteliers, agents immobiliers pratiquant la location saisonnière, sont les seuls en capacité de garantir la sécurité. Cet engagement est un atout considérable pour relancer l'activité.

«Avoir un intermédiaire professionnel prend dans ces circonstances tout son sens. Nous pensons que cet effort de sécurisation des séjours touristiques, indispensable pour rassurer nos compatriotes, sera la chance de notre secteur. Ce sera d'ailleurs un atout concurrentiel de la destination France. Les professionnels soumis à la loi Hoguet, implantés dans le tissu économique local représentent 30% du secteur de la location saisonnière» précise Jean-Marc TORROLLION.

La FNAIM appelle le Gouvernement à valoriser l'engagement des professionnels autant que le pavillon France

Le Gouvernement promet d'ores et déjà le tourisme domestique. Dans un courrier adressé au secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères Jean-Baptiste Lemoine, la Fédération nationale de l'immobilier appelle le Gouvernement à encourager tout autant le tourisme pratiqué par des professionnels responsables. Il s'agit d'un élément essentiel pour la sécurité des estivaliers autant que pour l'emploi français.

Télécharger le communiqué de presse



ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



Entamons une discussion !



@jmtorrollion

@FNAIM



Contact Presse :

Galivel & Associés – galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34

Sujets connexes :



Digitalisation des opérations : la FNAIM et MODELO lancent FNAIM LÉGAL by modelo



Covid-19 : Les diagnostiqueurs immobiliers de la FNAIM s'engagent plus avant dans la reprise de leurs activités



Pour sauver la filière immobilière : chacun doit prendre sa part !

À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse :

Galivel & Associés – galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34